

Le Président de l'Université Paris-Panthéon-Assas

- Vu les statuts de l'Université Paris-Panthéon-Assas et notamment l'article 6.
- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1., D.612-1 et suivants, D. 612-1-5, D. 612-1-10 à D. 612-1-13. – I, D. 612-2 et suivants ;
- Vu la Loi n° 2018-166 du 08 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
- Vu le décret n° 2018-172 du 09 mars 2018 relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 09 mars 2018 relatif au cadre national sur les attendus des formations conduisant à un diplôme national relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu les procédures et calendriers d'inscription 2026-2027 approuvés par le Conseil d'administration ;
- Vu les capacités d'accueil et les modalités d'accès aux formations pour Parcoursup approuvées par le Conseil d'administration du 16 décembre 2025 ;

ARRÊTE

Article 1. Objet de l'arrêté

À l'occasion de la procédure nationale de préinscription à une formation initiale de premier cycle de l'enseignement supérieur, l'Université Paris-Panthéon-Assas institue des commissions d'examen des vœux au titre de l'année universitaire 2026-2027.

Article 2. Composition des commissions :

Pour l'examen des vœux reçus à la rentrée 2026, les commissions d'examen des vœux sont composées comme suit :

Formation	Président	Assisté de :
Licence de droit	Arnaud Martinon, professeur	Madame Manon Bonnet, maître de conférences ; Madame Marie Caffin-Moi, professeur ; Madame Céline Combette, maître de conférences ; Madame Anne-Sophie Condette- Marcant, maître de conférences ;

		Monsieur Nicolas Cornu Thénard, professeur ; Monsieur Mathieu Dubertret, maître de conférences ; Monsieur Edouard Dubout, professeur ; Monsieur Thomas Génicon, professeur ; Monsieur Francesco Martucci, professeur ; Madame Anne-Sophie Michon-Traversac, maître de conférences ; Monsieur Anthony Mergey, professeur ; Monsieur Thomas Piazzon, maître de conférences ; Monsieur Benoît Plessix, professeur ; Monsieur Laurent Trigeaud ; maître de conférences.
Licence de droit, parcours Collège de Droit	Cécile Pérès, professeur	Nicolas Cornu-Thénard, professeur ; Élodie Djordjevic, maître de conférences ; Thomas Génicon, professeur ; Benoît Plessix, professeur ; François Saint-Bonnet, professeur.
Licence de droit, parcours numérique	Delphine Burriez, maître de conférences	Matthieu Buchberger, maître de conférences ; Claire-Marie Pégliion-Zika, maître de conférences ; Thomas Piazzon, maître de conférences ;
Licence de droits français et allemand, programme Sarrebruck	Jean-Sébastien Borghetti, professeur	Philippe Cossalter, professeur ; Julien Dubarry, professeur ; Xavier Godin, professeur.
Licence de droits français et allemand, programme BerMuPa	Jean-Sébastien Borghetti, professeur	Marie-Luise Fritscher, lectrice ; Christina Kott, maître de conférences ; Xavier Godin, professeur.
Licence de droits français et de Common Law	Idris Fassassi, professeur	Anne-Marie Thévenot-Werner, maître de conférences
Licence de droits français et espagnol	Laurent Convert, maître de conférences	Diana Villegas, maître de conférences
Licence de droits français et suisse	Grégoire Duchange, professeur	Estelle Fragu, maître de conférences
Licence de droits français et italien (Rome)	Guillaume Leyte, professeur	Francesco Martucci, professeur

Licence de droits français et italien (Padoue)	Francesco Martucci, professeur	Guillaume Leyte, professeur
Double licence droit et économie et gestion	Marie Obidzinski, professeur	Marie-Hélène Monsérié-Bon, professeur
Cursus Étoile Droit	Matthieu Buchberger, maître de conférences	Quentin Épron, maître de conférences ; Gabriel Sebban, maître de conférences ; Francesco Martucci, professeur.
Licence de science politique	Yves Surel, professeur	Carole Bachelot, professeur ; Julie Bailleux, maître de conférences ; Thomas Ehrhard, maître de conférences ; Natacha Gally, maître de conférences ; Jean-Vincent Holeindre, professeur ; Delphine Lagrange, maître de conférences ; Benjamin Loveluck, professeur ; Blandine Mesnel, maître de conférences ; Marc Milet, professeur ; Géraldine Muhlmann, professeur ; Jean-Jacques Roche, professeur ; Patrick Savidan, professeur ; Marion Vaillant-Jacquet, maître de conférences.
Double licence science politique et économie et gestion	Alberto Grillo, maître de conférences	Marc Milet, professeur
Double licence science politique et droit	Marc Milet, professeur	Jean-Michel Blanquer, professeur
Licence économie et gestion	Lucie Ménager, professeur	Antoine Billot, professeur ; Bertrand Crettez, professeur ; Marie-Pierre Merlateau, maître de conférences ; Christina Pawlowitsch, maître de conférences ; Maria Rifqi, professeur.
Licence d'économie et gestion, parcours CMI EFiQuaS	Marianne Guille, professeur	Antoine Billot, professeur ; Maria Rifqi, professeur ; Christina Pawlowitsch, maître de conférences.
Collège d'économie (filiale Ingénierie en analyse économique et filiale Économie et droit)	Sandra Cavaco, maître de conférences	Chloé Le Coq, professeur

Cursus Étoile Économie	Yousef Askoura, maître de conférences	Marie-Pierre Merlateau, maître de conférences
DU Sciences du numérique pour l'économie et la gestion	Yackolley Amoussou-Guenou, maître de conférences	Marie Obidzinski, professeur
Licence de gestion	Quentin Lefebvre, maître de conférences	Rami Alkudary, maître de conférences ; Pierre Fénès, professeur ; Nathalie Guibert, professeur ; Nicolas Thibaut, maître de conférences.
Licence d'information-communication	Jaercio Da Silva, maître de conférences	Fabrice d'Almeida, professeur ; Marie-France Chambat-Houillon, professeur ; Valérie Devillard, professeur ; Agnès Granchet, maître de conférences ; Cécile Méadel, professeur.
Licence en information-communication parcours numérique	Arnaud Mercier, professeur	Marie-France Chambat-Houillon, professeur ; Agnès Granchet, maître de conférences.
Double cursus droit et études multilingues (ISIT)	Yvonne Marie-Rogez, maître de conférences	Agata de Laforcade (ISIT)
Bachelor relations internationales (ISIT)	Jean-Vincent Holeindre, professeur	Anne Brunon-Ernst, professeur ; Fanny Domenec, maître de conférences ; Julian Fernandez, professeur ; Arnaud Mercier, professeur ; Adrien Schu, professeur junior ; Laurent Trigeaud, maître de conférences ; Thibaut Fleury Graff, professeur ; Beate Baldwin (ISIT) ; Manlio Cinalli (ISIT) ; Agata de Laforcade (ISIT) ; Diana Saiz Navarro (ISIT) ;
Bachelor Transformation écologique et numérique (EFREI)	Jean-Michel Blanquer, professeur	Pierre-Emmanuel Audit, maître de conférences ; Djallel Dilmi (EFREI) ; Catherine Fabre (Terra Academia) ; Tahar Ifrah (EFREI) ; Etienne Maclouf, professeur ; Tierno Mansour Diallo (EFREI) ; Emmanuel Peter (EFREI) ; Fabrice Picod, professeur ; Aniss Zebiri (EFREI).

Article 3. Prerogatives et rôle des commissions :

Les commissions d'examen des vœux instituées du présent arrêté sont chargées de l'examen des dossiers de candidature. Dans l'hypothèse où le nombre de candidatures dépasse la capacité de la formation concernée, les commissions procèdent au classement des dossiers de candidature.

Article 4. Confidentialité et données personnelles

Les membres des commissions d'examen des vœux sont tenus au secret et à la confidentialité.

Les données transmises à l'Université Paris-Panthéon-Assas dans le cadre des vœux formulés aux formations de premier cycle sont soumises au respect des dispositions du RGPD ainsi qu'à celles contenues dans la Charte d'utilisation des ressources informatiques de l'Université Paris-Panthéon-Assas.

Article 5. Publication

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'Université.

Article 6. Durée

Le présent arrêté est applicable pour la campagne Parcoursup 2026.

Article 7. Exécution

Le Directeur général des services adjoint chargé des études et de la formation, ainsi que les Présidents de chacune des commissions, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 mars 2026



Stéphane BRACONNIER

Le Président de l'Université Paris-Panthéon-Assas

- Vu les statuts de l'Université Paris-Panthéon-Assas et notamment l'article 6.
- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1., D.612-1 et suivants, D. 612-1-5, D. 612-1-10 à D. 612-1-13. – I, D. 612-2 et suivants ;
- Vu la Loi n° 2018-166 du 08 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
- Vu le décret n° 2018-172 du 09 mars 2018 relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 09 mars 2018 relatif au cadre national sur les attendus des formations conduisant à un diplôme national relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu les procédures et calendriers d'inscription 2026-2027 approuvés par le Conseil d'administration ;
- Vu les capacités d'accueil et les modalités d'accès aux formations pour Parcoursup approuvées par le Conseil d'administration du 18 décembre 2025 ;

ARRÊTE

Article 1. Objet de l'arrêté

À l'occasion de la procédure nationale de préinscription à une formation initiale de premier cycle de l'enseignement supérieur, l'Université Paris-Panthéon-Assas institue des commissions d'examen des vœux au titre de l'année universitaire 2026-2027.

Article 2. Composition des commissions :

Pour l'examen des vœux reçus à la rentrée 2026, les commissions d'examen des vœux sont composées comme suit :

Formation	Président	Assisté de :
Double licence droit et histoire	Olivier Descamps, professeur, Université Paris-Panthéon-Assas	Emmanuelle Chevreau, professeur, Université Paris- Panthéon-Assas Olivier Descamps, professeur, Université Paris-Panthéon- Assas Géraud Poumarède, professeur, Sorbonne Université.

Double licence droit et histoire de l'art	Laurent Pfister, professeur, Université Paris-Panthéon-Assas	Sabine Berger, maître de conférences, Sorbonne Université
---	--	---

Article 3. Prérogatives et rôle des commissions :

Les commissions d'examen des vœux instituées du présent arrêté sont chargées de l'examen des dossiers de candidature. Dans l'hypothèse où le nombre de candidatures dépasse la capacité de la formation concernée, les commissions procèdent au classement des dossiers de candidature.

Article 4. Confidentialité et données personnelles

Les membres des commissions d'examen des vœux sont tenus au secret et à la confidentialité.

Les données transmises à l'Université Paris-Panthéon-Assas dans le cadre des vœux formulés aux formations de premier cycle sont soumises au respect des dispositions du RGPD ainsi qu'à celles contenues dans la Charte d'utilisation des ressources informatiques de l'Université Paris-Panthéon-Assas.

Article 5. Publication

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'Université.

Article 6. Durée

Le présent arrêté est applicable pour la campagne Parcoursup 2026.

Article 7. Exécution

Le Directeur général des services adjoint chargé des études et de la formation, ainsi que les Présidents de chacune des commissions, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 MARS 2026

Le président de l'université Paris-Panthéon-Assas La présidente de Sorbonne Université

Stéphane Braconnier

Nathalie Drach-Temam